



Circulaire générale FSESP n° 4
(2009)

Aux syndicats actifs dans le secteur
des déchets
Aux membres du Comité permanent
sur les entreprises de service public

Réf. : JWG/lt

Demander : Jan Willem Goudriaan

24 septembre 2009

**Sociétés transnationales, comités d'entreprise européens
et le secteur des déchets
Faire face au changement**

Maison syndicale internationale (ITUH) – Auditorium
5, Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles

Début à 13h30, le 26 novembre 2009
Fin à 13h30, le 27 novembre 2009

Chers collègues,

La FSESP vous invite à participer à la conférence européenne sur les déchets qui aura lieu à Bruxelles les 26 et 27 novembre 2009.

Contexte

Le secteur européen des déchets est en pleine mutation. La directive-cadre européenne relative aux déchets a été adoptée en 2007 et sa mise en application amène les entreprises à modifier leur comportement. La crise économique frappe durement le secteur qui enregistre une contraction des flux de déchets et est confronté à des réductions d'effectifs dans plusieurs entreprises. Certains, comme l'étude des compétences de la Commission européenne, avancent cependant qu'il existe un potentiel de création d'emploi dans le secteur.

Les comités d'entreprise européens représentant les travailleurs du secteur des déchets se trouvent confrontés à une forte concurrence, à des horaires de travail longs, à la résiliation d'accords nationaux par certains employeurs et aux conséquences de la crise économique. Un processus de fusion est en cours, notamment par le biais de sociétés de capital-investissement.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail ont relevé un grand nombre de problèmes posés par de nouvelles substances (potentiellement dangereuses) dans le secteur des déchets.



Avec le soutien financier de la Commission européenne

Cette évolution de la situation soulève des questions sur le rôle des CEE et de leurs membres et qui concernent les organisations syndicales représentant les travailleurs du secteur des déchets.

Objectifs

Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- ❑ Renforcement de la collaboration entre représentants des travailleurs
- ❑ Amélioration de la compréhension du rôle des conseils d'entreprise européens et de leurs possibilités (et limites)
- ❑ Information des représentants des CEE et des responsables syndicaux sur la nouvelle directive CEE et les changements possibles
- ❑ Présentation des expériences et de l'efficacité de CEE existants et point sur l'élaboration de meilleures pratiques
- ❑ Anticipation du changement et résolution de conflits dans un environnement très concurrentiel
- ❑ Recrutement et syndicalisation des travailleurs

Cette réunion sera également l'occasion de discuter des paragraphes de la résolution du Congrès de la FSESP concernant le secteur des déchets.

- Cibler davantage d'entreprises dans lesquelles mettre en place un comité d'entreprise européen
- Réfléchir à l'établissement d'un dialogue social européen dans le secteur des déchets
- Prévoir une journée d'action européenne dans le but de mettre fin à la mise en concurrence acharnée et œuvrer pour des conditions de travail décentes

Nous espérons que la conférence aura pour effet :

- ❑ d'augmenter le nombre de CEE dans les entreprises du secteur des déchets satisfaisant aux conditions requises ;
- ❑ d'améliorer la collaboration entre les syndicats et représentants des travailleurs du secteur des déchets, éventuellement par l'établissement d'une liste de contacts du secteur.

Renseignements pratiques

Nous invitons tout particulièrement les affiliés à nous aider à équilibrer la participation des femmes et des hommes à cet événement en désignant des déléguées.

Langues du séminaire

Actives : français, allemand, anglais, italien, roumain

Passives : danois, suédois, néerlandais, espagnol

La conférence aura lieu dans l'auditorium de la Maison syndicale internationale, 5 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles. Elle débutera le 26 novembre à 13h30 et se terminera le lendemain à la même heure.

Les syndicats sont censés prendre en charge les frais de déplacement et de séjour de leurs participants.

Grâce au financement de la Commission européenne, une aide financière peut être accordée à un certain nombre de délégués des États membres de l'Union européenne et des pays candidats. Veuillez vous reporter à la note explicative ci-dessous. La priorité va aux collègues des nouveaux États membres et aux représentants de CEE.

Une liste d'hôtels offrant des tarifs préférentiels à la FSESP et à la CES est jointe en annexe.

Une réunion de suivi est prévue pour le 16 mars 2010.

Merci de bien vouloir retourner le formulaire de participation ci-joint au Secrétariat de la FSESP **avant le 1^{er} novembre 2009 dernier délai.**

Avec nos sincères salutations,

Jan Willem Goudriaan
Secrétaire général adjoint

Liste des annexes : (figurant à l'adresse :)

- Formulaire de participation
- Liste d'hôtels et plan d'accès
- Projet de programme

Frais de déplacement et de séjour pour les participants ayant droit à une aide financière

La conférence est financée par la Commission européenne, ce qui nous permet de participer aux frais de déplacement et de séjour des représentants des États membres de l'Union européenne et des pays candidats. Il est demandé aux organisations des pays concernés de se consulter et de désigner leur(s) délégué(s).

Notre accordons des aides en priorité aux représentants des syndicats de nouveaux États membres et aux représentants de CEE d'entreprises du secteur des déchets. Nous répartirons les aides entre les pays équitablement et de façon à assurer la plus grande participation possible.

Le financement nous permet de participer aux frais de :

- déplacement des participants à hauteur de 350 euros maximum. Nous vous prions donc d'acheter des billets APEX ou à tarif réduit. *Pour être remboursé, vous devez conserver les billets et les cartes d'embarquement et les envoyer, accompagnés de la note de frais, à la FSESP après la conférence (les frais de taxis ne seront pas remboursés).*
- séjour des participants pris en charge à hauteur de 140 EUR pour une nuit.

Dans les pays pour lesquels nous sommes en mesure en rembourser plus d'une personne, l'un des deux délégués doit être une femme, conformément à la politique d'égalité des chances de la FSESP.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser au Secrétariat de la FSESP.